

**PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 13 MARS 2026**

L'an deux mil vingt six le treize mars à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de CRUZILLE, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la mairie, sous la présidence de Gilles CHARPY-PUGET, Maire

Présent(e)s : CHAPUIS Armelle, CHARPY-PUGET Gilles, MOINE Bernard, NASSIR Marine, RATTEZ Karine, ROSE Jean-Philippe, THURISSET Alexandre

Excusés : RATTEZ Thomas (pouvoir à RATTEZ Karine)

Absent : CRÉMONA Cédric, GUILLEMAUD Thibaut

Secrétaire de séance : CHAPUIS Armelle

Date de la convocation : 09/03/2026

Le quorum est atteint, l'assemblée peut valablement délibérer

ORDRE DU JOUR :

- Approbation du Compte Financier Unique
- Affectation du résultat
- Questions diverses

Le procès-verbal de la réunion du 21 février 2026 est lu et **adopté à l'unanimité des membres présents.**

1. Approbation du compte financier unique

Vu le code général des collectivités territoriales (CGCT) ;

Vu la délibération n°MI_2021_5_2 du 15 juillet 2021 portant sur l'expérimentation du Compte Financier Unique (CFU) en lien avec la Direction Départementale des Finances Publiques (DDFIP) ;

Vu le rapport de présentation du Compte Financier Unique pour l'année 2025 ;

Vu le Compte Financier Unique 2025 ;

Considérant que le CFU se substitue au compte administratif et au compte de gestion, par dérogation aux dispositions législatives et réglementaires régissant ces documents ;

Considérant que le CFU met en évidence des informations clés sur la situation financière, en particulier sur la présentation des résultats, du bilan et le compte de résultat synthétique et des taux des contributions et produits afférents ;

Considérant que le CFU est une procédure entièrement dématérialisée, permettant la mise en place de contrôles automatisés entre les données de l'ordonnateur et celles du comptable ;

Considérant les résultats suivants :

	INVESTISSEMENT	FONCTIONNEMENT	TOTAL
Recettes de l'exercice 2025	168 627,12 €	252 499,39 €	421 126,51 €
Dépenses de l'exercice 2025	105 611,15 €	249 733,90 €	355 345,05 €
<i>Résultat de l'exercice 2025</i>	63 015,97 €	2 765,49 €	65 781,46 €
Résultat antérieur	-31 037,55 €	81 029,47 €	49 991,92 €
Résultat de clôture	31 978,42 €	83 794,96 €	115 773,38 €
Restes à Réaliser	0,00 €	0,00 €	0,00 €
RESULTAT D'ENSEMBLE	31 978,42 €	83 794,96 €	115 773,38 €

Monsieur le maire se retire et ne prend pas part au vote.

Le conseil municipal réuni et sous la présidence de Mme RATTEZ Karine, 1^{ère} adjointe, à l'unanimité :

1. Vote et arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus

2. Affectation du résultat

Constatant que le compte financier unique fait apparaître un excédent de fonctionnement de 83 794,96 €, le conseil municipal, à l'unanimité, décide d'affecter les résultats suivants au budget 2026 :

31 978,42 € au compte 001 « excédents d'investissement reportés »

83 794,96 € au compte 002 « excédents de fonctionnement reportés »

2. Questions diverses

Néant

La séance est levée à 19h30

La Secrétaire de séance,
Armelle CHAPUIS



Le Maire,
Gilles CHARPY-PUGET

